

Martine LE GAL

De: Jean Louis MICAELLI <[REDACTED]>
Envoyé: mercredi 20 janvier 2021 11:46
À: Enquete Publique PLU
Objet: enquête publique sur la modification du PLU

bonjour,

j'habite Bois le roi depuis plus de 30 ans dans le quartier de la mare aux Marchais. La ville dans son caractère actuel doit impérativement être protégée de tout projet qui viendrait à lui faire perdre son identité voire à la défigurer. En ce sens, je suis totalement opposé à la modification du PLU.

Jean-Louis Micaelli

Martine LE GAL

De: keppens delphine <[redacted]>
Envoyé: mercredi 20 janvier 2021 15:27
À: Enquete Publique PLU
Objet: Réponse à l'enquête publique PLU

Bonjour,

Suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de modification du plan local d'urbanisation de Bois-le-Roi en ce début 2021, je vous réponds que je ne souhaite pas y consentir.

Je ne souhaite pas de densification de la population et certainement pas de l'urbanisation. Face à une densification inévitable, d'autres options sont possibles telles que l'utilisation de ce qui existe déjà et des maisons inhabitées à Bois-le Roi pour l'accueil de nouvelles personnes. Des navettes peuvent être mises en place et des systèmes de covoiturage pour drainer les trajets des villages voisins vers la gare.

Je ne souhaite pas d'agrandissement d'espaces urbains, d'aménagements de nouvelles structures de collectivités au détriment des espaces boisés et verts. Nous pouvons aussi dans ce cas, mieux utiliser ce que nous avons et préserver notre patrimoine forestier. J'ai été attirée par Bois-le-roi pour cette verdure et ses grands arbres, pour son calme et sa tranquillité en grande partie due au peu de circulation et à la possibilité de se déplacer à pied ou en vélo, en sécurité, sans craindre pour nos enfants – ou pour nous-même, qu'ils ne se fasse renverser par un trafic automobile trop intense. J'ai aimé cet endroit pour la sérénité et le respect de l'humain, du piéton, de l'individu et je trouve déjà actuellement qu'un « bruit » s'est installé, de plus nombreuses voitures, de plus nombreuses maisons de moins en moins de petits espaces verts ponctuant ça et là nos rues. Une impression que nous exigeons de ce petit village des choses pour lesquelles il n'est pas destiné, en négligeant ce qu'il a nous offrir : la convivialité, la paix, le calme, l'espace, la nature. En dix ans, Bois le Roi a déjà beaucoup changé.

Vous savez évidemment que changer le PLU, c'est changer le visage de Bois-le-Roi, son identité et le fera basculer dans un changement d'état passant de petit village bucolique, tranquille à une entité presque citadine, en arborant ses symboles au pied de sa demeure – notre gare, qui donnera peut-être sur de hauts bâtiments (et non plus sur les arbres), visible depuis des quais de gares larges, déboulant sur de grandes esplanades vides et sans vie, sans verdure. Avec le changement de densité, viendra le changement de population et celui du cadre de vie de manière irréversible, avec en quelques années des flux de population qui quitteront le village. Pour être remplacé par d'autres, bien entendu, avec à la clef soit un déclin (comme l'histoire nous donne tant d'exemple) soit une réussite. Alors dans le cas où vous décideriez tout de même de densifier l'urbanisation de ce village, j'espère que vous aurez la sagesse de trouver des personnes talentueuses et respectueuses qui inséreront au mieux les nouvelles architectures dans le paysage, l'espace et la nature ; préserveront le cadre de vie et serez attentif à ce que les déplacements sociaux puissent se faire de manière à préserver la sensation de calme et de bien-être que nous avons ici lorsqu'arrivant dans cette petite gare adorable, nous avons déjà l'impression d'être au creux de la forêt de Fontainebleau (ce que beaucoup de personnes viennent chercher en venant ici - pour y habiter ou pour se balader). J'espère que vous serez attentif au respect des petites rues et aux constructions basses qui donne le cachet au village.

Il existe certainement des exemples innovants permettant l'accueil de nouveaux habitants tout en préservant l'humain et la nature, où l'un et l'autre s'apportent mutuellement.

J'espère ne pas devoir quitter mon village dans dix ans parce que je ne me sens plus chez moi. J'espère garder la forêt, les petits passages de verdure entre les maisons, la sécurité des enfants dans les rues, le calme, l'espace, la convivialité de ce lieu à taille humaine où nous nous connaissons et nous entraisons. J'ai envie de pouvoir continuer à me déplacer à pied et de sentir l'ombre des grands arbres, l'odeur de la verdure, de poser mon regard sur un paysage haut, vert et naturel.

Je vous remercie pour l'écoute attentive dont vous ferez preuve à l'égard de mes vœux,

Et je vous souhaite, dans une perspective innovante et émancipée du vieux mouvement d'urbanisation, de trouver une voie qui mènera ce village, vers une réussite tout autant sociale qu'écologique.

Bien à vous,

Delphine Keppens

Martine LE GAL

De: Francois Droulin <[REDACTED]>
Envoyé: mardi 19 janvier 2021 17:53
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête PLU

Bonjour,

Nouveaux habitants à Bois le roi, attirés par son calme, son environnement et parents d'un nourrisson, nous ne pouvons que nous inquiéter de la densification actuelle de la ville.

Venant d'une zone à forte densité, nous ne pouvons que constater l'ensemble des désagréments, perte de qualité de vie, insécurité, bruit, pollution que ce genre de choix donne dans un PLU.

C'est pourquoi nous voulions simplement nous exprimer et donner un avis défavorable à tout ce qui constituerait une densification encore plus importante de cette très belle ville de Bois-Le-Roi (qui en souffre déjà).

C'est au contraire en préservant des parcelles de bonnes taille qu'une ville évolue dans le bon sens, et est tiré vers le haut.

Bien à vous,
François & Nora DROULIN

Martine LE GAL

De: Franck Bellaïche <[REDACTED]>
Envoyé: mardi 19 janvier 2021 21:26
À: Enquete Publique PLU
Objet: Projet de modification du PLU de Bois-le-Roi

Monsieur,

Le département de Seine-et-Marne déclare sur son site internet : "Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs". Bois-le-Roi a une situation écologique particulière entre les milieux de la vallée de la Seine et ceux de la forêt de Fontainebleau (voir carte IGN au 1/25000e). La commune se situe au milieu de réservoirs de biodiversité et constitue un chaînon essentiel pour la continuité naturelle.

Les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune et ses abords, sont menacés de disparition sous la pression immobilière ; nous assistons à une dangereuse régression de la biodiversité locale. Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui, non seulement fragilise la strate arborée et les nombreux milieux humides à Bois-le-Roi, mais aussi les constructions déjà existantes.

Nous demandons, au vu de :

- l'accélération du rythme de divisions des terrains et la construction parfois sur la parcelle entière qui font disparaître les grands espaces propices à la faune et à la flore ;
- la multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées ;
- l'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation (et qui mettent en place un éclairage permanent) ;
- la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ;
- la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol ;
- la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification.

Il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune.

Dans le bilan de concertation, à la question « La protection de Bois-le-Roi ne devrait-elle pas passer par la création d'espaces boisés (classés) supplémentaires ? », la réponse est : « ce point mériterait une étude plus longue des besoins de la commune ». C'est justement parce que les besoins de la commune vont croissants, en raison de l'augmentation de la population et de la densification planifiée par le projet de territoire, qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels dont la valeur biologique et patrimoniale sont reconnues. Ces mesures de protection ne vont pas à l'encontre de la croissance, au contraire, elles l'anticipent.

C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois soient protégés en urgence.

Cette carte, réalisée à partir des observations des habitants, est loin d'être exhaustive et constitue donc un socle minimum de protections à mettre en place sans attendre. Sans cela, ces milieux exceptionnels, qui abritent des espèces endémiques et menacées (crapauds, chauve-souris, lucioles, oiseaux...) disparaîtront à court ou très moyen terme.

Enfin, il ne suffit pas d'écrire " les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité " (notice de présentation, page 88) pour que ce soit vrai. Seule la mise en place de mesures de protections concrètes permettra de l'affirmer.

Sachons vivre ensemble dans le respect de la vie de la faune et de la flore du monde entier.

En vous souhaitant bonne réception de nos remarques, nous vous adressons, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

M. BELLAÏCHE Franck

Martine LE GAL

De: Laëtitia Guisot <[REDACTED]>
Envoyé: mardi 19 janvier 2021 22:41
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête PLU : Espaces naturels à protéger

Bonjour,

Dans le cadre du projet d'évolution du PLU, en tant qu'habitant de Bois Le Roi, je souhaite protéger les espaces naturels ci-dessous :

- Les Sesçois
- La Gare
- La Cave
- Les Varions-Collège
- Mare au Claviau
- Les Pourris
- Lavoir
- Foucherolles
- Ancienne ferme bacotte
- Parc du château de Brolles
- Brolles
- Les Grès
- Bois de l'Ermitage
- Carrés potagers
- Sentier Grin noir
- Continuité des mares de bord de seine
- Chemin des coureurs / GR1
- ZNIEFF et parcs remarquables
- ZNIEFF / Continuité écologique

Merci.

Cordialement

Laëtitia Guisot

[REDACTED]
77590 Bois Le Roi
[REDACTED]